



Philippe CHOPIN  
Préfet de la Creuse



PRÉFET  
DE LA CREUSE

## ÉDITO

Les chiffres du département pour le sixième bimestre 2017 ne sont pas bons et enregistrent des hausses en nombre d'accidents, de blessés et de tués. En 2017, 9 morts contre 5 en 2016 sont à déplorer. Cette tendance est également constatée au niveau national qui pour la troisième année consécutive voit le nombre de tués sur les routes augmenté. Face à ce constat accablant, le Président de la République souhaite qu'un nouveau plan de mesures concrètes, qui engagera toute la sphère publique, puisse être adopté. Il veut renforcer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre l'insécurité routière. À cet effet, 18 mesures fortes ont été annoncées par le Premier ministre à l'occasion du comité interministériel de la sécurité routière, dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives, pour l'usage des téléphones mobiles en conduisant et pour la protection accrue des piétons.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs de la sécurité routière du département pour leur travail accompli au cours de l'année 2017 et je forme le vœu que 2018 sera l'année qui illustre par ses bons chiffres la mobilisation des acteurs de sécurité routière dans le département.

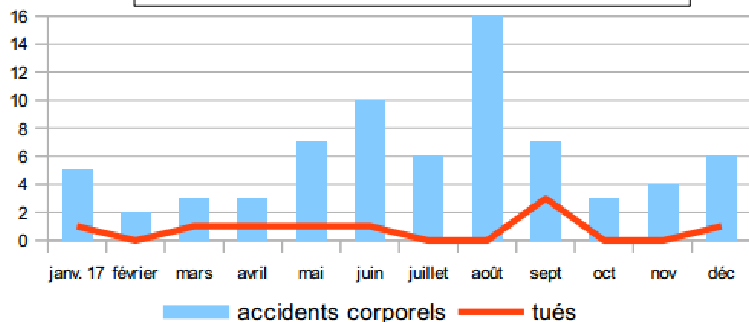
**Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière.**

## Les chiffres de l'accidentologie en novembre / décembre 2017

| 2017                                 | accidents corporels (A) |    |    | tués (T) |    |    | blessés (B) |    |    | dont hospitalisés (+24h) (H) |    |    |
|--------------------------------------|-------------------------|----|----|----------|----|----|-------------|----|----|------------------------------|----|----|
|                                      | total                   | GN | SP | total    | GN | SP | total       | GN | SP | total                        | GN | SP |
| novembre                             | 4                       | 3  | 1  | 0        | 0  | 0  | 5           | 3  | 2  | 2                            | 2  | 0  |
| décembre                             | 6                       | 5  | 1  | 1        | 1  | 0  | 7           | 5  | 2  | 5                            | 4  | 1  |
| total 6 <sup>ème</sup> bimestre 2017 | 10                      | 8  | 2  | 1        | 1  | 0  | 12          | 8  | 4  | 7                            | 6  | 1  |
| total 6 <sup>ème</sup> bimestre 2016 | 5                       | 5  | 0  | 0        | 0  | 0  | 7           | 7  | 0  | 7                            | 7  | 0  |
| évolution 2017/2016                  | +5                      | +3 | +2 | +1       | +1 | 0  | +5          | +1 | +4 | 0                            | -1 | +1 |

| au 31 décembre | A  | T | B  | H  |
|----------------|----|---|----|----|
| année 2017     | 72 | 9 | 86 | 66 |
| année 2016     | 55 | 5 | 59 | 46 |

accidents - évolution sur les 12 derniers mois



prise de l'accidentalité en fin d'année

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

#SAUVONSPUSDEVIES

468 piétons tués

2015

559 piétons tués

+91 tués

2016

POUR SAUVER PLUS DE VIES SUR NOS ROUTES,  
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DOIT ÊTRE  
L'AFFAIRE DE TOUS

## Infractions routières entre la France et le Portugal

Les autorités françaises et portugaises ont décidé de mettre en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, l'échange transfrontalier d'informations, permettant de poursuivre ceux de leurs ressortissants qui commettront des infractions routières sur le territoire de l'autre pays. Avec le Portugal et après la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, l'Italie, le Grand Duché de Luxembourg, l'Autriche, la Hongrie et la Slovaquie.



13 pays pratiquent désormais l'échange transfrontalier d'informations avec la France. Un accord bilatéral spécifique le prévoit également entre la France et la Suisse.

## Les motards roulent pour le Téléthon

Organisée par la prévention routière, la préfecture et le chargé de mission deux roues motorisés de la Creuse, une balade moto a eu lieu le dimanche 3 décembre au profit du « Téléthon ».



Malgré une température peu clémente à faire de la moto, 18 courageux motards se sont retrouvés à 14h00 pour effectuer une sortie de 150 km. Un café de soutien offert par la mairie de La Souterraine a été chaleureusement apprécié.

A 17h00, l'ensemble des participants a été accueilli par le Maire de Guéret, le Commandant du groupement départemental de gendarmerie de la Creuse et les représentants de l'association, sur le parvis de l'Hôtel de ville de Guéret. La somme récoltée a été entièrement reversée au profit de l'association.

## Circulez en vélo, roulez en toute sécurité

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent. Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.



## Contrôles routiers de la Saint-Sylvestre



À l'occasion des contrôles routiers effectués durant la nuit de la Saint-Sylvestre, les forces de sécurité de la Creuse (Police / Gendarmerie) ont relevé 21 infractions au code de la route : - 8 pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique dont 3 supérieures à 0,4 mg/litre d'air expiré - 1 pour conduite sous l'empire de stupéfiant - 5 pour excès de vites - 2 pour utilisation du téléphone au volant - 1 pour défaut de permis de conduire - 2 pour permis non-prorogés - 1 pour défaut de contrôle technique. Outre ces infractions, l'intervention des forces de sécurité a permis d'intercepter un véhicule volé avec auteur.

## Les intempéries

L'hiver n'est pas fini: Pluie, brouillard, neige, verglas... adaptez toujours votre conduite aux conditions météorologiques. N'oubliez pas qu'en cas de pluie ou d'intempérie les limites de vitesse autorisées sont revues à la baisse, donc ralentissez ! Si les conditions météo sont trop extrêmes (forte neige, vents violents...) différez votre déplacement.



## Réduction de la vitesse de 90 km/h à 80 km/h



Le passage de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire, à double sens sans séparateur central sera mis en œuvre à partir du 1er juillet 2018.

Cette mesure est nécessaire, car c'est sur ces routes que se produit plus d'un accident mortel sur deux, et la vitesse est la première cause des accidents corporels.

Elle peut permettre de sauver une nouvelle vie par jour, soit entre 350 et 400 vies chaque année.